

Le mot du Président



Chers Adhérents,

Confrontés jour après jour à de nouveaux défis, nous devons faire preuve de réactivité immédiate et nous adapter rapidement à tous les changements, objet notamment de nombreuses décisions gouvernementales.

Nouveaux Produits

Nous avons créé des produits conformes, modulaires et faciles à mettre en œuvre pour l'Accord National Interprofessionnel (ANI), qui imposent à compter du 1^{er} janvier 2016 à toutes les entreprises, de mettre en place et de financer partiellement, pour leurs salariés une complémentaire santé collective.

A ce titre et au nom du Conseil d'Administration de MUTUALIA Alsace - Grand Est, je souhaite remercier très sincèrement l'ensemble des Entreprises qui nous font confiance. Le nouvel accord conclu avec les partenaires sociaux représentants les employeurs et l'ensemble des salariés de la Production Agricole d'Alsace, nous a conforté dans notre politique de développement local et de proximité. J'associe également la Chambre d'Agriculture de la Région Alsace, les MARPA (Maison d'accueil rural pour personnes âgées), les Responsables des Syndicats des Retraités Exploitants et des Retraités Salariés, ainsi que toutes celles et ceux qui nous font confiance : pour nous l'Humain a un vrai sens et depuis sa création, MUTUALIA s'appuie sur son ancrage local et rural ainsi que sur des valeurs de solidarité, de proximité, de conseil et de service à l'adhérent.

Les Contrats Responsables

L'imposition à la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) est un élément déterminant quant au choix d'un contrat responsable ou non responsable : en effet le non-respect de ses contraintes, entraîne l'assujettissement à une taxe supplémentaire de 14 % et il est préférable de s'orienter vers des contrats dits responsables. Cette réforme cherche notamment à rationaliser les dépenses de santé et également à lutter contre les dérives de certains postes de prestations particulièrement coûteux.

La prise en charge des frais d'optique est ainsi plafonnée par la réforme dans l'espoir de faire baisser les tarifs. Il en est de même pour les dépassements d'honoraires des médecins non adhérents au contrat d'accès aux soins (CAS). Tous les contrats de complémentaire santé sont concernés par cette réforme et nous avons choisi de rendre la plupart de nos contrats responsables afin d'en alléger le coût supporté par nos adhérents.

L'UMG du Groupe MUTUALIA

Un travail considérable est en cours au niveau national en vue d'obtenir de notre Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), la reconnaissance de la notion de Groupe MUTUALIA dans le respect des exigences de la réglementation Solvabilité II. A ce titre, l'ensemble des MUTUALIA du territoire collabore à la constitution d'une Union Mutualiste de Groupe (UMG) et nous y apportons notre contribution de manière active. Les Elus, la Direction Générale et les salariés de MUTUALIA Alsace - Grand Est sont largement sollicités et je tiens à les en remercier.

Bonne Année 2016



La fin de l'année approche et malgré toutes les graves turbulences que connaît la France actuellement, je voudrais au nom du Conseil d'Administration, du Comité d'Audit, de la Direction Générale et de l'ensemble du Personnel vous adresser tous mes meilleurs vœux de bonne santé et que puissent aboutir tous vos projets personnels pour cette année 2016.

MUTUALIA entre nous, c'est humain.

RENÉ WELMELINGER
Président

Lisez-le ! C'est pour vous !

L'Aide à la Complémentaire Santé évolue

Dans le cadre de la Loi de Sécurité Sociale 2014, des évolutions ont été apportées à l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS).

Dorénavant, les critères d'accès ont été élargis et les bénéficiaires du chèque santé doivent disposer d'une offre labellisée avec des formules spécifiques.

MUTUALIA accompagne les adhérents concernés afin qu'ils soient en conformité avec la loi et qu'ils continuent à bénéficier de l'ACS.

Si vous n'avez pas encore effectué vos démarches auprès de nos services, vous pouvez contacter le Service Relation Adhérent au **03 89 80 22 22** qui vous indiquera la marche à suivre.

Du nouveau dans votre espace adhérent

Votre espace adhérent fera peau neuve tout au long de l'année 2016, retrouver votre tableau de garantie, votre règlement mutualiste. Effectuer des démarches en téléchargeant des formulaires à nous renvoyer.

COMMENT FAIRE ?

Comment faire pour accéder à ces informations :

C'est très simple, il vous suffit de prendre contact avec le Service Relation Adhérent au **03 89 80 22 22** et il se charge de tout ou alors rendez vous sur le site www.mutualia.fr depuis la rubrique « **Espace Adhérent** ». Votre code confidentiel vous sera alors adressé sous quelques jours par courrier.

Vous pourrez accéder à votre espace personnel 7j/7, 24h/24.



Mise en conformité des contrats responsables MUTUALIA

A partir du **1^{er} janvier 2016**, plusieurs de nos contrats évoluent pour répondre aux nouveaux critères des contrats responsables prévus dans le cadre de la Loi de Sécurité Sociale 2014.

Ainsi, si vous avez adhéré récemment à titre individuel, votre contrat est conforme aux nouvelles dispositions.

Pour nos adhérents les plus fidèles, les équipes MUTUALIA vous accompagnent pour un changement en toute tranquillité.

Enfin, pour les entreprises, les délais de mise en conformité courent jusqu'en 2018. MUTUALIA a donc choisi un accompagnement spécifique et progressif jusqu'à cette date pour répondre au mieux aux spécificités de chaque partenaire.

Pour toutes informations complémentaires, contactez le Service Relation Adhérent au **03 89 80 22 22**.

HOSPITALISATION

Forfait journalier pris en charge sans limitation de durée (sauf pour les établissements médico-sociaux visés par l'article 312-1 du Code de l'action sociale et des familles)

OPTIQUE

Mise en place de plafonds (selon la correction, pour les verres et la monture).
Forfait valable pour une période de 2 ans (1 an pour les enfants ou en cas d'évolution de la vue).

HONORAIRES

Prise en charge du Ticket Modérateur.
Mise en place de remboursements différenciés pour les médecins ayant signé ou pas le CAS (Contrat d'Accès aux Soins).

**POUR VOS
REMBOURSEMENTS :
QU'EST-CE QUI
CHANGE ?**

Zoom sur le contrat d'accès aux soins (CAS)

Les médecins signataires du CAS s'engagent :

- à ne pas augmenter leurs tarifs pendant 3 ans.
- à limiter leurs dépassements d'honoraires.
- à réaliser certains actes sans dépassements d'honoraires.

MUTUALIA aux côtés des Travailleurs Non Salariés

Déjà présent auprès des professionnels indépendants grâce à MUTUALIA SANTE, votre mutuelle propose dorénavant une nouvelle offre à destination des gérants non salariés : VIVACTIV' SANTE PRO.

Composées de 5 formules, ces nouvelles prestations sont idéales pour répondre aux besoins des entrepreneurs ayant des collaborateurs : remboursements des prothèses dentaires jusqu'à 600 €, prise en charge des lunettes jusqu'à 700 € et aussi jusqu'à 180€ de remboursés pour les médecines douces et la prévention.

Formule de base (proche du panier de soins des salariés) ou haut de gamme, toutes nos formules sont conformes aux critères du contrat responsable.

Surtout, elles permettent aux TNS de bénéficier d'exonérations fiscales permises dans le cadre de LOI MADELIN.

Découvrez le détail des garanties de VIVACTIV' SANTE PRO sur notre site www.mutualia.fr.

Des partenariats durables et novateurs !

UNE NOUVELLE FOIS DEUX GRANDES INSTANCES REPRÉSENTATIVES DE LA RÉGION GRAND EST, QUE SONT LA SRAE ET LA FRAGE, RENOUVELLENT LEUR CONFIANCE AUPRÈS DE MUTUALIA ALSACE - GRAND EST.

La SRAE (Section Régionale des Anciens Exploitants), sous l'impulsion du Président ALAIN LECLER et de son Vice-Président PAUL SCHIELLEIN, a conclu avec MUTUALIA une offre responsable permettant ainsi d'aboutir à la création d'une nouvelle gamme complémentaire bénéficiant **d'un tarif encore plus attractif**.

MUTUALIA affiche ainsi sa volonté de faire « grandir » ce partenariat et d'accompagner toutes les sections de la région Grand Est sur la mise en œuvre de la complémentaire santé pour ses adhérents retraités.

Signature du partenariat SRAE à LAXOU.



La FRAGE (Fédération Régionale des AROPA du Grand Est) propose **une complémentaire santé dédiée, adaptée**, qui répond aux besoins des retraités qui doivent faire face à la fin de la vie active, et à la fin des avantages des contrats collectifs proposés par l'employeur.

Le contrat FRAGE a pour objectif de répondre à ses attentes. Le dynamisme autour de ce partenariat, nous a permis cette année de travailler ensemble sur différents enjeux, comme par exemple **la mise en place de garanties responsables au 1^{er} janvier 2016** et bien d'autres sujets qui laissent présager d'une continuité dans cette collaboration maintenant bien établie.



Signature du partenariat FRAGE à CHAUMONT.

L'année 2015 restera donc marquée par une collaboration efficace fondée sur **le partage de valeurs de solidarité, de proximité** et également **d'ancrage agricole fort, avec nos partenaires !**

INNOVATION MUTUALIA :

SON CONTRAT DE MUTUELLE SANTÉ SOLIDAIRE POUR TOUS LES HABITANTS !

En effet, après avoir constaté que beaucoup d'habitants renonçaient aux soins faute de couverture santé, de plus en plus de communes ont décidé de prendre les devants en se regroupant pour négocier une complémentaire santé communale.

Certaines communes, par souci de simplicité, font le choix d'un contrat unique assorti d'un tarif unique (sans tranches d'âges). D'autres préfèrent proposer une sélection de formules adaptées à différents publics, comme les étudiants, les travailleurs indépendants et les retraités. Chaque formule, dans ce cas, dispose d'un tarif unique ou différencié par tranche d'âge.

MUTUALIA accompagne cette démarche solidaire avec la mise en place de contrats dédiés aux communes.



MUTUALIA en 1 clic ! 
www.mutualia.fr

LA NUTRITION



POURQUOI ?

BIEN MANGER, C'EST UN PLAISIR POUR LA MAJORITÉ D'ENTRE NOUS.

Mais bien manger, c'est aussi prendre soin de sa santé au quotidien. Et dans notre société, cela devient un problème de santé publique préoccupant. Devant l'obésité qui gagne du terrain, mais aussi beaucoup d'autres pathologies liées à l'alimentation (diabète de type 2, dyslipidémies, maladies cardio-vasculaires telles que l'hypertension artérielle, l'infarctus du myocarde,...), les pouvoirs publics ont mis en place un programme : le PNNS (Programme National Nutrition Santé). Des experts scientifiques ont ainsi défini des objectifs prioritaires qui concernent la consommation alimentaire, le mode de vie et les indicateurs biologiques, comme par exemple réduire de 5% la cholestérolémie moyenne des adultes.

POUR QUI ?

VOUS, MOI, TOUS ! CHACUN EST CONCERNÉ PAR LA NUTRITION.

Sans oublier les enfants en pleine croissance, les adolescents parfois sujets aux troubles de conduites alimentaires, les sportifs, les femmes enceintes,... bref, la nutrition concerne tout le monde. Mais alors, tous au régime ? Non évidemment, car il ne faut pas confondre bien manger et maigrir ! Pourtant c'est vrai, il existe un lien entre l'alimentation et le poids. Et pour savoir où l'on se situe au niveau de son poids, il faut calculer son Indice de Masse Corporelle : l'IMC. Il est égal au poids (en kg) divisé par la taille (en mètre) au carré. Par exemple, si je mesure 1m72 et pèse 70 kg, mon IMC sera de $70 / 1,72^2$, soit environ 23,66. Le surpoids concerne les adultes avec un IMC compris entre 25 et 29,9. Entre 30 et 34,9, on parle d'obésité modérée, entre 35 et 39,9 d'obésité sévère et au-delà de 40, il s'agit d'obésité morbide. Parfois aussi, c'est la dénutrition qui devient dangereuse. En dessous de 18,5, il existe un risque pour la santé. Les personnes âgées par exemple sont plus fréquemment touchées. Chez les enfants en revanche, l'IMC est à rapporter à des courbes de croissance qui dépendent de l'âge et du sexe.



RETOUR SUR LE MARATHON DE COLMAR



Pour sa première édition, le Marathon de COLMAR voulait se démarquer des autres. C'est pourquoi il a été couplé avec un semi-marathon mais aussi une originalité unique en France : un marathon en escadrille. Pour la mise en œuvre et le suivi de ce premier marathon à vocation caritative et humanitaire, en France, un comité d'organisation et de pilotage a été mis en place et animé par une ligne directrice : l'organisation de courses responsables à vocation écologique et durable dans un esprit populaire et festif. Cette association est soutenue par **plus de 80 partenaires régionaux et nationaux dont MUTUALIA Alsace-Grand Est.**

Le Marathon de Colmar soutient **10 associations dont ADOT, FRANCE ALZHEIMER HAUT RHIN, LIGUE CONTRE LE CANCER, SCHIZO ESPOIR, VITAL-AUTISTE**, auxquelles ont été reversés les bénéfices de la course soit plus de 50 000 €. **Le 13 septembre dernier**, les coureurs ont eu la chance de découvrir un parcours en forme de bretzel riche tant au niveau des paysages qu'au niveau des animations qui ont rythmé leurs foulées mais surtout grâce aux **950 bénévoles** sponsorisés par MUTUALIA, sans qui cette grande fête du sport n'aurait pas pu avoir lieu. **Un grand merci à eux.**



le **MARATHON**
de **COLMAR**

COURIR SOLIDAIRE



MUTUALIA ALSACE - GRAND EST
Siège Social : 9 rue de Guebwiller
68023 COLMAR CEDEX

Mutuelle régie par le livre II du code de la mutualité, immatriculée sous le n° SIREN 401234240

